

Le non-respect des droits linguistiques des minorités Russes et Hongroises constitue une situation grave en Europe

Par G. Landman

Les conflits en Ukraine, en Moldavie voisine et en Roumanie concernent des groupes minoritaires dont la langue est reconnue ou non. L'UE n'en fait pas assez pour faire respecter les traités linguistiques qui donnent des droits aux personnes ayant une langue minoritaire.

Le premier acte du Parlement ukrainien après la révolution Maidan a été de modifier la loi sur la langue ukrainienne, à fin de limiter les droits linguistiques des minorités ethniques russes, mais aussi les Ukrainiens de langue hongroise et roumaine. Si avant ils avaient le droit de parler leur langue si 10% des habitants de leur région étaient d'origine russe, hongroise ou roumaine, maintenant ce pourcentage a été porté à 50%.

La Russie n'a pas tardé à prendre le contrôle de la Crimée. Le premier acte du nouveau parlement de Crimée a été d'élaborer une constitution qui stipule, entre autres, que la Crimée a trois langues officielles: le russe, l'ukrainien et le tatar de Crimée. C'est ainsi que la Russie se légitime en protégeant les droits de l'homme des citoyens russophones.

Des menaces ont également été proférées à l'encontre des Moldaves russophones de Roumanie. Par exemple, le Premier ministre Basescu a parlé ouvertement dans la presse roumaine de la création d'un grand empire roumain en annexant l'ancienne République soviétique de Moldova.

Ses paroles ont provoqué des réactions d'indignation en République de Moldavie. Dans ce grand empire roumain, les Moldaves russophones représenteraient moins de 1% de la population, alors qu'ils représentent aujourd'hui plus de 30% de la population dans leur propre Etat renégat de Transnistrie. Les minorités linguistiques, telles que les Gagaouzes, ont également de bonnes raisons de craindre l'adhésion de la Moldovie à la Roumanie.

L'Ukraine et la Moldavie sont des pays voisins de la Roumanie et, comme la Roumanie, sont des États officiellement multilingues. Ils contiennent de grandes minorités linguistiques, et la

zone dans laquelle cette langue minoritaire est parlée ne se limite pas aux frontières nationales. Pour les Moldaves russophones et la population russophone d'Ukraine, c'est un cauchemar de se réveiller soudainement dans un nouvel État-nation de l'Union européenne, dont la frontière extérieure les sépare de leur région linguistique et où ils se retrouvent soudain dans une division administrative, comme une minorité absolue et un jouet de la politique nationaliste et chauviniste.

Les droits linguistiques jouent donc un rôle crucial dans ce conflit. Après l'échec ethnique de la Yougoslavie, les droits linguistiques étaient une condition préalable à l'intégration européenne des anciens États satellites soviétiques comme la Roumanie. Par exemple, les conventions ratifiées par la Roumanie, comme la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, conclue à Strasbourg en 1996, garantissent le libre usage de langues autonomes comme le hongrois en Roumanie. La Charte européenne des langues régionales contient d'autres dispositions encourageant l'utilisation de la langue autonome ou régionale. Les Pays-Bas ont ratifié ces conventions pour leur propre minorité nationale, les Frisons.

Sur le papier, la langue de la minorité nationale roumaine, le hongrois, est une langue officielle pour les unités administratives dont la population est de 20% d'origine ethnique hongroise. Ce droit est consacré par l'article 120 de la Constitution roumaine. Dans la pratique, cependant, la langue hongroise ne peut même pas être utilisée librement dans les régions où les Hongrois représentent 97% de la population. J'ai été battu par la police dans la ville roumaine de Tirgu Mures/Marosvásárhely - où 50% de la population est hongroise - pour avoir utilisé la langue hongroise "officielle". L'action en justice contre la police à ce sujet est toujours en cours.

Près de 7% de la population de la Roumanie actuelle est hongroise, qui constitue, avec plus de 1,2 million d'âmes, une population démographiquement plus importante que les plus petites nations de l'Union européenne, comme l'Estonie ou Malte. Néanmoins, leurs droits linguistiques sont systématiquement et structurellement niés par le gouvernement roumain. Dans la pratique, les Roumains de langue hongroise sont encore des citoyens de seconde classe dans leur pays de naissance et dans le pays où se trouvent les tombes de leurs ancêtres. Ils sont totalement sous-représentés dans l'appareil judiciaire, la police et les services officiels. Bien que tout soit correct sur le papier, Bruxelles n'impose pas le respect des conditions d'adhésion à l'UE. En conséquence, les habitants russophones de Moldavie et

d'Ukraine ont tout lieu de craindre un rapprochement avec l'Union européenne, car le pays voisin, la Roumanie, ne respecte pas tous les traités européens qu'elle a ratifiés.

Dès 2012, la *Fondation European Language Rights* (Fondation européenne pour les droits linguistiques), dans son rapport 'Promesses non tenues', a averti le gouvernement néerlandais que le non-respect par la Roumanie des traités linguistiques européens nuit à l'ordre juridique néerlandais et entrave l'intégration rapide de l'Europe de l'Est dans l'Union européenne.

L'Union européenne n'a donc pas le droit moral de s'exprimer dans cette crise ukrainienne, tant qu'elle est incapable de faire respecter les traités linguistiques qui étaient une condition préalable à l'adhésion à l'Union européenne.



G. Landman est président de la Fondation 'European Language Rights' (Fondation européenne des droits linguistiques) et traducteur en hongrois. Il vit à Tordaszentlászló en Transylvanie (Roumanie).

Publié au NRC **quotidien** néerlandais en 14-04-2014

Version Hongroise ici : https://www.language-rights.eu/HU_TAALRECHT.pdf

Version Originelle en Néerlandais ici : https://www.language-rights.eu/NL_TAALRECHT.pdf

Version Roumaine ici : https://www.language-rights.eu/RO_TAALRECHT.pdf

Version Anglais ici : https://www.language-rights.eu/NL_TAALRECHT.pdf

Version Français https://www.language-rights.eu/FR_TAALRECHT.pdf